



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 11 NOVEMBRE 2014**

# 26 ans à payer à cause <sup>CL 11/11/2012</sup> de son homonyme



Photo Stéphane Urbaitel

La bourde des impôts leur a «pourri la vie». À Châteaubernard, Jean Fernandez et son épouse reçoivent depuis 1988 les amendes de... Jean Fernandez d'Aix-en-Provence. Le fisc s'excuse aujourd'hui mais une association nationale les incite à saisir la justice. Pays de Cognac

# Victimes d'homonymie depuis vingt-six ans

CL 11/11/2014

Elles & ils

■ Étienne Faury,



le commandant de la base aérienne 709 (Photo CL) va présider les cérémonies commémoratives de l'armistice ce matin à Cognac et à Châteaubernard. À Cognac, le rendez-vous sera marqué par une prise d'armes suivie d'un défilé à 9h30, place François-1<sup>er</sup>. Les troupes présentes seront composées d'une soixantaine de militaires placés sous le commandement du lieutenant-colonel Philippe Chenail, chef du soutien technique aéronautique. Après la revue des troupes, le colonel Faury procédera à une remise de décorations. Une cérémonie est également programmée à Châteaubernard, au monument aux morts à 11h15.

■ La bourde des impôts leur a pourri la vie  
■ Jean Fernandez de Châteaubernard reçoit depuis 1988 les PV de Jean Fernandez d'Aix-en-Provence  
■ Le fisc s'excuse  
■ Une association entend saisir la justice.



Jean-Guillaume Fernandez et son épouse Marie-Claude ont conservé précieusement les tonnes de papiers reçus et envoyés. Photo S. U.

Stéphane URBAJTEL  
s.urbaitel@charentelibre.fr

«Vous avez été poursuivis à tort, ce que je regrette fortement. [...] J'ai fait abandonner définitivement toute poursuite à votre endroit. [...] Je vous renouvelle tout mon regret de cette situation.» Le courrier, signé de la directrice régionale des finances publiques des Bouches-du-Rhône, est arrivé il y a quelques jours dans la boîte aux lettres des époux Fernandez à Châteaubernard. «Il aura fallu vingt-six ans pour avoir droit à une lettre d'excuses», souffle Marie-Claude Fernandez. L'erreur du fisc est ahurissante. Depuis 1988, les amendes majorées d'un contrevenant de la région de Marseille sont adressées à une famille dont la faute, ou le handicap, est de porter le même nom que l'auteur des infractions. L'administration confond ainsi Jean-Guillaume Fernandez, né le 5 avril 1952 à Cherves-Richemont, retraité de la laiterie de Réparsac, avec Jean-Gabriel Fernandez, né exactement le même jour à Oran (Algérie), chef d'entreprise à Aix-

en-Provence. «Les impôts nous ont dit qu'il y a 65 Jean Fernandez en France dont deux, mon mari et l'autre, ont la même date de naissance», souffle Marie-Claude Fernandez en étalant sur la table des dizaines de papiers. Il y a là, pélemêle, les amendes, les lettres de relance et les montagnes de courriers que le couple castelbernardin a envoyés pour clamer sa bonne foi. «Rien que depuis 2013, j'en suis à 18 lettres en recommandé adressées au procureur de la République, à la trésorerie de Marseille ou à l'officier du ministère public organisateur.» Les époux Fernandez ont fait leurs calculs: «On en est presque 10 000 euros d'amendes arrivées chez nous par erreur.»

## C'est la faute des ordinateurs

Le plus ancien PV, au printemps 1988, était le plus salé: une injonction à payer 30 900 francs (7 440 euros). Quant au dernier, tombé au mois d'août, il a pris la forme d'un «avis d'opposition administrative»: les impôts ont saisi d'autorité les 375 euros, réclamés à tort, sur le compte en banque des Fer-

andez. À chaque fois, le couple conteste. À chaque fois, il affronte une administration tatillonne où chacun prétend qu'il n'est pas compétent, transmet le dossier à un autre, réclame des justificatifs supplémentaires. La bourde finit toujours par être rectifiée. Mais ça recommence dès que le Jean Fernandez des Bouches-du-Rhône est flashé par un radar.

»

Je me dis qu'un matin, les gendarmes peuvent très bien frapper à ma porte et m'embarquer menottes aux poignets.

«Ça nous a pourri la vie», lâche Marie-Claude Fernandez, accablée. «Puisque l'erreur se répète et que les amendes ne sont jamais payées, je me dis qu'un matin les gendarmes peuvent très bien

frapper à ma porte et m'embarquer menottes aux poignets», s'inquiète son mari.

À qui la faute? La directrice des finances publiques des Bouches-du-Rhône semble en partie accuser les ordinateurs. «La trésorerie de Marseille a pris en charge l'action en recouvrement de votre amende de manière informatique sans possibilité de faire une analyse personnalisée», écrit-elle dans sa lettre d'excuses. En clair, la machine prend le relais de l'officier verbalisateur quand elle est saisie d'une anomalie et lance automatiquement les procédures. Mais elle n'a pas de mémoire. Et surtout pas de compassion. «Quand on a un être humain en face de soi, on peut lui expliquer les choses et se défendre», s'indigne Marie-Claude Fernandez.

## «Pas envie de faire des sous sur cette histoire»

Et maintenant? Alors qu'une association nationale incite les Fernandez à saisir la justice (lire encadré), le couple n'aspire qu'à une chose: «Qu'on nous fiche la paix. On n'a pas envie de faire des sous sur cette histoire. La tranquillité, ça n'a pas de prix.»

Les Fernandez ont juste demandé au Crédit lyonnais de Cognac de «faire un geste». «D'abord parce que je considère qu'avant de me prendre 375 euros sur mon compte, la moindre des politesses aurait été de me prévenir, considère Marie-Claude. Ensuite parce que je pense qu'en guise de dédommagements pour les recommandés envoyés et les démarches administratives, je mérite 30 ou 50 euros.» La Castelbernardine dit avoir obtenu une fin de non-recevoir de son banquier. «Il m'a répondu: "Qu'est ce que vous voulez qu'on fasse?" Il a même eu le culot de me dire que le prélèvement erroné n'était pas si grave: parce que j'avais assez d'argent sur mon compte.»

## «J'accuse la trésorerie de Marseille»

Le Zorro des automobilistes victimes de l'administration entre dans la danse. Prévenu des gros soucis des Fernandez suite à un article publié en octobre par nos confrères de Sud Ouest, Daniel Merlet, président de la Fédération nationale d'aide aux conducteurs (Fnec), considère que l'affaire doit avoir des suites judiciaires. «Ce sont des faits graves, ubuesques, lamentables», s'emporte le bouillonnant responsable associatif qui assure avoir «900 dossiers» à son actif. À ses yeux, les Fernandez ont

toutes les cartes en main pour obtenir des dommages et intérêts. «Je mets l'avocat de notre structure à disposition de cette famille. Il est important de ne pas jeter l'éponge pour l'exemple. Si l'administration s'en tire comme cela, c'est trop facile.» «Trop facile aussi», répète Daniel Merlet quand la directrice des finances publiques accuse l'informatique et rejette la faute sur l'officier du ministère public verbalisateur. «J'accuse la trésorerie de Marseille d'être responsable. Ce sont ses conneries à elle qui ont occasionné

un préjudice moral important à cette famille.» Il ne faut pas se tromper de cible dans cette affaire, poursuit le président du Fnec: le Jean Fernandez d'Aix-en-Provence, le vrai auteur des infractions routières, n'est pas «le grand méchant» dans cette histoire. «Si vous regardez dans le détail, il n'a commis que de petits excès de vitesse. Ce monsieur n'est pas un escroc et je l'ai dit aux Fernandez de Châteaubernard qu'il ne doit pas être accablé. Leur affaire, c'est celle d'une administration qui se goure.»

## ■ Jean-François Macaire,

le président du conseil régional, va passer une bonne partie de la journée de demain à Cognac. Il se rend au centre de formation d'apprentis pour présenter très officiellement le plan et les projets de rénovation du campus. Le successeur de Ségolène Royal a également à son programme une escale dans les locaux de l'entreprise de machines viticoles Grégoire Samedeutz Fahr. Il a prévu de signer le contrat régional de territoire avec le pays Ouest-Charente et de rencontrer le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC).

So 11/11/2014

# Un lien entre le monde hospitalier et les citoyens

CENTRE HOSPITALIER Solange Tétaud, Annie-Claude Poirat et Daniel Bonet sont les représentants des usagers au sein de l'établissement. Un rôle d'interface entre les acteurs

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

**U**n problème avec l'hôpital ? L'envie de déposer une réclamation ou, plus grave, une plainte ? Simplement à la recherche d'informations ? Pour tout cela, et bien d'autres choses, les représentants des usagers au sein du centre hospitalier cognaçais peuvent répondre aux interrogations. « Pas forcément résoudre les problèmes, mais au moins accompagner les gens dans leurs démarches, les conseiller, les informer de leurs droits, les orienter vers les bons interlocuteurs, qu'ils soient des professionnels de santé ou des associations de santé spécifique », indiquent Solange Tétaud - qui est aussi représentante des usagers à la clinique - et Annie-Claude Poirat (1).

Depuis la loi du 4 mars 2002, la présence de représentants des usagers au sein des établissements hospitaliers publics ou privés est obligatoire. « Au début, cela n'a pas été très bien perçu par le personnel soignant. Il croyait qu'on était là pour les surveiller, mais ce n'est pas le cas », poursuit Annie-Claude Poirat, représentante des usagers depuis 2007.

## « Pas assez connus »

Ils sont trois aujourd'hui - Daniel Bonet s'ajoutant aux deux femmes - nommés par la préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS) à assumer cette fonction d'interface entre le monde hospitalier et le citoyen. « Les médecins et le personnel soignant vivent dans une espèce de bulle. Ils emploient un langage particulier qui est loin d'être facile à



Annie-Claude Poirat, Solange Tétaud et Daniel Bonet, apportent conseils et soutien dans leur local du centre hospitalier. PHOTO ANNE LACAUD

comprendre pour tout un chacun. L'un de nos rôles est d'expliquer, de rendre ce vocabulaire plus facile à comprendre », explique Daniel Bonet. « Si besoin est, nous pouvons faire appel à des interprètes ou à une spécialiste du langage des signes », complète Solange Tétaud.

Expliquer et jouer un rôle de médiateur lors d'éventuels conflits. « Mais, il n'y a pas que des réclamations ou des plaintes, nous faisons aussi remonter des éloges », sourit Annie-Claude Poirat. « La proportion c'est : un tiers d'éloges et

deux tiers de dysfonctionnements, de réclamations ou de plaintes », tempère Daniel Bonet. Dans ces cas-là, le but des représentants des usagers n'est pas de juger, mais d'apporter un œil extérieur. « Mais nous ne sommes pas assez connus. Quand il y a un souci avec l'hôpital, les gens préfèrent aller voir la presse, essayer de faire les gros titres, c'est dommage », regrette Solange Tétaud.

Pourtant, les représentants des usagers sont les mieux placés pour pouvoir intervenir. Siégeant, notamment au conseil de surveillance de

l'hôpital ainsi qu'à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge où sont, justement, traitées les réclamations et les plaintes. « Si une enquête interne est décidée, nous y sommes associés », précise Daniel Bonet. Un soutien et une aide qui peuvent s'avérer précieux (1).

(1) Permanences à l'espace des usagers au centre hospitalier, le lundi et le vendredi de 13 h 30 à 16 heures. Possibilité d'être reçu sur rendez-vous les autres jours. Tel. 05 45 82 15 88

# Dolce vita à la ruffecoise

**POITOU-CHARENTES** Selon l'Insee, la proximité de l'emploi et l'accès aux services offrent une qualité de vie supérieure à Ruffec ou Jonzac qu'à La Rochelle ou Angoulême

**THOMAS BROSSET**  
t.brosset@sudouest.fr

**H**ormis les histoires personnelles qui échappent à tout contrôle, la qualité de vie telle que définie par les statisticiens s'articule autour de 27 indicateurs intégrant l'accès aux équipements, aux services, la proximité de l'emploi, la part des espaces artificialisés (1) dans le territoire, le taux de chômage, le revenu net imposable moyen, le niveau de formation, etc. Et c'est en croisant ces indicateurs et en les appliquant aux 97 territoires de vie de Poitou-Charentes que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a établi une carte de la qualité de vie dans notre région avec des secteurs plutôt défavorisés et d'autres où l'on peut parler de « dolce vita » picto-charentaise.

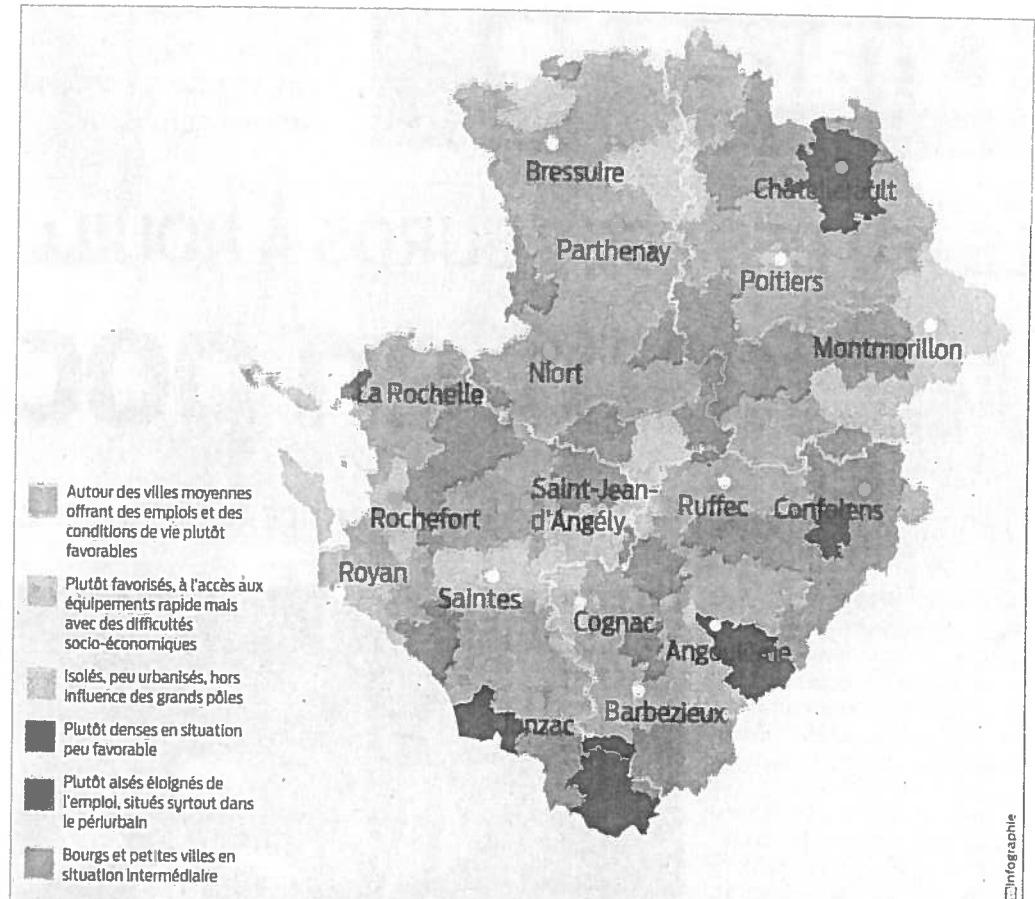
Le résultat de cette enquête fait d'abord tomber deux idées reçues : ce n'est ni autour des villes les plus importantes ni au fin fond de la campagne verdoyante que la qualité de vie est considérée comme la meilleure.

### Trop citadins

Dans le premier cas, les difficultés socio-économiques, le nombre de personnes isolées et de familles monoparentales ainsi que la perte de contacts avec les espaces naturels viennent noircir le tableau malgré la facilité d'accès aux services, aux équipements et aux manifestations culturelles ou sportives. Douze territoires sont concernés : les bassins de vie de Poitiers, Angoulême, La Rochelle, Rochefort, Royan, Saintes, Aytré, Cognac ainsi que plusieurs zones dans les îles de Ré et d'Oléron. Soit 25% de la population et 444 000 habitants, trop citadins pour être heureux.

Dans le second cas, c'est l'éloignement de tout qui handicape un territoire pourtant peu artificialisé. On compte 61 000 Picto-Charentais (3% de la population) dans ces secteurs retirés, autour de Matha, Chef-Boutonne, Montmorillon. Trop ruraux pour être heureux.

Entre ces deux extrêmes et tout en tenant compte du fait qu'il n'y a aucune grande métropole en Poitou-



## La qualité de vie en Poitou-Charentes

Charentes, un panel de territoires intermédiaires a été identifié. Dont l'un spécifique au nord de La Rochelle : 20 000 personnes vivent là, entre Lagord, L'Houmeau, Nieul et Marsilly, dans des quartiers bourgeois, résidentiels, qui pourraient faire figure de paradis sur Terre.

### Heureux Deux-Sévriens

Sauf à dire qu'on y vit trop loin de l'emploi et que l'écart de salaires entre hommes et femmes y est trop important pour que ce territoire monte sur la plus haute marche du podium de la qualité de vie. Non, le bonheur n'est ni dans le pré ni dans la banlieue, il est dans ou près des villes moyennes. Et en Poitou-Charentes,

ces petits vernis représentent tout de même 52% de la population.

**« Le bonheur n'est ni dans le pré ni dans la banlieue, il est dans ou près des villes moyennes »**

Ce qui, par rapport à d'autres régions, est plutôt un bon score. Et ils représentent 86% du seul département des Deux-Sèvres, autour de Niort - moins dense que les trois autres préfectures -, Parthenay, Bressuire et Thouars. Leur environnement bocager n'a pas été trop

dégradé, ils sont plus diplômés que la moyenne, ont accès à tous les équipements, se trouvent généralement à moins de dix minutes de leur emploi, ne souffrent pas d'un trop fort taux de chômage, bénéficient d'un univers familial relativement éparpillé, etc.

Dans les deux Charentes, les territoires de Ruffec, Barbezieux, Pons, Jonzac, Saint-Jean-d'Angély, La Tremblade et Marans appartiennent à cette catégorie pour laquelle la majorité des 27 indicateurs de qualité de vie sont au vert.

(1) L'artificialisation d'un espace est la perte des qualités qui font de lui un milieu naturel. Il peut ne pas être urbanisé.

Infographie

■ **MERPINS US TENNIS DE TABLE** *CL 11/11/2014*

**La A remporte le derby contre Châteaubernard**

Après la trêve de la mi-toussaint, nos pongistes sont repassés à table. En quête d'une rassurante victoire, synonyme de maintien, la PR recevait sont homologues de Châteaubernard: une fête des voisins avant l'heure qui a tourné à l'avantage des locaux, avec la performance du capitaine Aurélien Combaud, qui assure le gain de la rencontre.

En D2, face au leader Sireuil, déplacement risqué pour les protégés de Jonathan Combaud qui s'inclinent 12 à 2 malgré les performances d'Éric Bétard et Damien Robert.

À l'extérieur, la D3 de Jean-Paul Dudognon poursuit discrètement sa course dans le groupe de tête et s'impose à Ruffec 11 à 3. À noter la performance de Garry Depré auteur d'un point acrobatique unique en son genre, un peu comme son auteur. La D4 de Jean-Pierre Valade, à Tourriers subit la loi du leader, 12 à 2, malgré la performance d'Adrien Valade. Le maintien semble acquis pour tout le monde, ce qui permet d'aborder la seconde partie du championnat en toute sérénité.

**Poule C**

Angoulême (B) - Châteaubernard, 2-2; Basseau (B) - Genac/Marcillac (B) (B), 4-2; Rouillac (B) - Fleac (B), 1-3; Aigre (B) - Marsie (B), 1-3; St Brice (B) - Entente (B), 3-2; Taize-Aize - Javrezac/Jamouz, 2-1

1. Taize-Aize, 28 (8 m., 9); 2. Javrezac/Jamouz, 26 (8 m., 15); 3. Fleac (B), 24 (8 m., 7); 4. Genac/Marcillac (B) (B), 23 (8 m., 5); 5. St Brice (B), 23 (8 m., 6); 6. Basseau (B), 21 (8 m., 1); 7. Angoulême (B), 18 (8 m., 6); 8. Entente (B), 17 (8 m., 7); 9. Aigre (B), 15 (8 m., 4); 10. Marsie (B), 14 (8 m., 16); 11. Châteaubernard, 13 (8 m., 1); 12. Rouillac (B), 10 (8 m., 9)

**Poule D**

Saint Fraigne Fc - Châteaubernard (B), 1-3; Verdille (B) - Rouillet (B), 3-5; Ars-Gimeux (B) - Courbillac, 1-4; La Gente (B) - St Brice (C), 8-0; Nercillac (C) - Javrezac/Jamouz (B), 6-2; Salles d'Angles (B) - Linars (C), 3-0

1. Rouillet (B), 30 (8 m., 33); 2. La Gente (B), 29 (8 m., 27); 3. Courbillac, 26 (8 m., 6); 4. Verdille (B), 22 (8 m., 12); 5. Nercillac (C), 21 (8 m., 1); 6. Châteaubernard (B), 20 (7 m., 3); 7. Salles-d'Angles (B), 18 (8 m., 8); 8. Javrezac/Jamouz (B), 15 (8 m., 12); 9. Linars (C), 14 (8 m., 15); 10. Saint Fraigne Fc, 11 (8 m., 19); 11. Ars-Gimeux (B), 10 (8 m., 21); 12. St Brice (C), 10 (7 m., 21)

Foot  
so 11/11/2014

■ **CHATEAUBERNARD**

**Lecture de lettres d'amour à la médiathèque.** L'atelier de lecture à voix haute de la bibliothèque de Cognac fera une halte au 1<sup>er</sup> étage de la médiathèque de Châteaubernard, ce vendredi 14 novembre, à 18 heures. Au menu de la soirée figurera une lecture de lettres d'amour.

*so 11/11/2014*